

CCAS DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025-005

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

ID : 035-263501884-20250829-2025_005-DE



DÉPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE - 35540

Tél : 02 99 59 51 77

Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 09 VOTANTS : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 août, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 29 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier, Président.

Membres présents : COMPAIN Olivier, GARÇON Daniel, THIEULANT Gisèle, HELGEN Marie-Christine, LE GUERET Patrick, DAVID Paulette, FÉRON Isabelle, CHOLLET Cédric, DELANOE Cécile.

Était absente excusée : GOUPIL Édith.

Étaient absents : PRIOUL Martine, MARTIN Sylvie, GAUTIER Amandine.

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : GOUPIL Édith donne pouvoir à CHOLLET Cédric.

Secrétaire de séance : Mme THIEULANT Gisèle.

2025 – 005 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 18 AOÛT 2025

Rapporteur : Monsieur Olivier COMPAIN

M. le président présente le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 août 2025.

Il demande s'il y a des observations.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration du CCAS décide :

- D'approuver le procès-verbal du CCAS du 18 août 2025.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
M. Olivier COMPAIN



La secrétaire de séance,

Mme THIEULANT Gisèle

